

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 03/06/2013 (Dernière actualisation de la page 03/06/2013)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	12.0941	13.1112	15.9158
2	102%	12.3360	13.3735	16.2342
3	103%	12.4569	13.5045	16.3933
4	110%	13.3035	14.4223	17.5074
5	115%	13.9082	15.0779	18.3032
6	120%	14.5129	15.7334	19.0990

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.8847	11.8001	14.3243